

Règlement édition 2022 « Voie Verte de l'Ondaine »



- 1- Obligation de courir avec un dossard non plié sur la poitrine.
- 2- Départs du Gymnase Guy et Alain : à 9h30 pour le 5km et 10h pour le 10km
- 3- Ouverture des inscriptions sur LOGICOURSE le 01 mai et clôture le 12 juillet à minuit.
- 4- Engagement recommandé en ligne sur le site de Logicourse : 10€ pour le 5km, 13€ pour le 10km.
- 5- Engagement possible sur place le jour de la course jusqu'à 30 mn avant le départ.
- 6- Remise des dossards sur place à partir de 7h45.
- 7- Protocole podium : les 3 premiers au scratch hommes et femmes de chaque course et le premier de chaque catégorie seront primés.
- 8- Récompenses : débardeur technique à chaque participant.
- 9- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une licence Athlé compétition, Athlé running ou Pass'running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation,
Ou d'une licence sportive en cours de validité délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.
- 10- Conditions d'âge : nés en 2008 (minimes) pour le 5km et en 2006 (cadets) pour le 10km.
- 11- L'engagement vaut acceptation de toutes les clauses du règlement.
- 12- **Si besoin**, Le Club Athlétique Club de l'Ondaine (ACO) mettra en place des mesures en conformité aux consignes sanitaires à la date de la manifestation.